

Ville de Pirae
Avis d'appel public à candidatures
CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION DU
CJA (CENTRE DE JEUNES ADOLESCENTS) DE MATATEVAI

1. Identification et adresse du maître d'ouvrage

Ville de Pirae – BP 51585 – 98716 Pirae – Tahiti,
Téléphone : (689) 50.80.80, Télécopie : (689) 43.98.44

2. Adresse de la personne auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus

M.D.Doyen, Chargé de mission
BP 51585 - 98716 Pirae – Tahiti
Téléphone : (689) 50.83.20 direct, d.doyen@pirae.pf

3. Objet du concours

En application de l'article 314 bis du code des marchés publics applicable en Polynésie française, un concours restreint d'architecture sur esquisse est organisé en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Centre de Jeunes Adolescents (CJA) de Matatevai (environ 1.160 m²).

La mission confiée au lauréat sera une mission de maîtrise d'œuvre s'inspirant de la loi MOP.

4. Calendrier

Le concours se déroule en deux phases :

- 1^{ère} phase : sélection des candidats
- 2^{ème} phase : sélection du lauréat

A l'issue de la première phase de sélection, trois (3) candidats seront retenus.

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Sélection des candidats : septembre 2012
- Désignation du lauréat : janvier 2013
- Etudes et appel d'offres : février 2013 à avril 2014
- Travaux : mai 2014 à avril 2015

5. Éléments du programme

La construction du Centre de Jeunes Adolescents (CJA) de Matatevai est caractérisée principalement par la construction :

- . de trois salles de classe,
- . d'une salle multimédia – informatique,
- . des locaux administratifs,
- . d'un restaurant scolaire avec sanitaires et vestiaires,

- . de cinq ateliers distincts pour les enseignements suivants :
 - Atelier 1 : cuisine et restaurant d'application,
 - Atelier 2 : couture et entretien,
 - Atelier 3 : horticulture,
 - Atelier 4 : mécanique bateau et métallerie,
 - Atelier 5 : pêche en lagon.
- . des VRD et des parkings personnel enseignant, personnel de service et visiteurs,
- . de la station d'épuration,
- . d'un dispositif de récupération et d'utilisation des eaux de pluie,
- . d'installation de panneaux solaires.

La surface utile des constructions est établie à 1.158 m²

Les travaux seront réalisés en lots séparés.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 294 MF CFP Hors TVA

6. Conditions de participation à la consultation

La présente consultation est ouverte aux candidats qui devront être des architectes diplômés, se présentant en tant que mandataire d'un groupement comprenant les prestataires permettant de mener à bien la conception du projet et le suivi des travaux.

Le groupement devra comprendre un ou des bureaux d'études spécialistes des corps d'état techniques (structure, courants forts et courants faibles, acoustique, etc.)

Le mandataire de l'équipe conserve la responsabilité du choix de ses cotraitants ; les compétences professionnelles peuvent être regroupées.

Toute équipe admise à concourir ne pourra modifier sa composition, sauf sur invitation du maître d'ouvrage et après son accord.

Le regroupement des équipes est interdit postérieurement à la sélection des candidats.

7. Dossier de candidature

Les candidats au concours doivent faire parvenir au maître d'ouvrage les documents suivants :

- 1) **Une lettre de candidature et de motivation** indiquant entre autre la composition de l'équipe, la désignation du mandataire, les compétences de chacun, la répartition des missions et les principaux moyens matériels de chacun pour réaliser leur mission.
- 2) **Des références significatives de projets réalisés** avec le nom du maître d'ouvrage, la spécificité de l'œuvre, le coût, la date de livraison et des photos des projets (maximum 10 pages A4 recto verso).
- 3) **Les pièces justificatives suivantes** (y compris les cotraitants) :
 - 3.1 Les certificats délivrés par le Service des Contributions et par les services du Trésor Public attestant au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, de la situation fiscale de l'entrepreneur à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement de l'impôt (situation à jour pour l'année précédente et soldée pour les autres années) les attestations fiscales ainsi délivrées sont valables pour toute l'année visée.
 - 3.2 Un certificat attestant que le candidat est à jour de ses cotisations auprès de la Caisse de Prévoyance Sociale et précisant le nombre d'employés déclarés.

La date de validité du certificat ne devra pas être antérieure à un mois de la date de remise des offres.

- 3.3 Le titre permettant l'exercice de la profession d'architecte : attestation d'inscription au tableau de l'ordre des architectes de la Polynésie française
- 3.4 Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
- 3.5 Un extrait du numéro Tahiti actualisé au mois de l'appel à candidature.
- 3.6 Le plan de charge des candidats.
- 3.7 L'indication du chiffre d'affaires des trois dernières années.

La remise électronique des candidatures n'est pas autorisée.

8. Critères de sélection des candidats

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- a. La régularité formelle et administrative du dossier fourni par l'équipe,
- b. L'adéquation entre la composition de l'équipe proposée et les compétences exigées,
- c. La capacité du mandataire de l'équipe à réaliser la mission de maîtrise d'œuvre après examen de la composition du cabinet, de son effectif, des qualifications, des moyens matériels, des attestations de capacité fournies par les maîtres d'ouvrage, des références présentées,
- d. L'appréciation des moyens, compétences et capacités de chacun des autres membres de l'équipe au regard de la complexité, de la spécificité du projet et de la mission à réaliser, au travers des renseignements fournis.

A l'issue de l'appel à candidatures, au moins trois (3) équipes constituées d'un architecte et de bureaux d'études techniques seront retenues par le pouvoir adjudicateur pour participer au concours, après avis du jury municipal de concours.

9. Conditions d'envoi et de remise des candidatures

Les dossiers de candidature devront être déposés contre récépissé au Secrétariat général de la Mairie de Pirae (1^{er} étage du bâtiment principal) ou adressés par lettre recommandée avec accusé de réception avant la date et l'heure limites indiqués au dossier.

Les dossiers de candidatures devront être adressées à :

Ville de PIRAE - B.P 51585 - 98716 PIRAE - Tahiti – Polynésie française,
sous enveloppe cachetée portant la mention :

« concours d'architecture - construction du Centre de Jeunes Adolescents (CJA) de Matatevai – ne pas ouvrir avant la séance »

10. Date limite de réception des candidatures

Les candidatures seront remises au plus tard le **mardi 14 aout 2012** avant 11H00.

11. Date d'envoi de l'avis (simplifié) à la publication

Jeudi 28 Juin 2012.

Le Maire,

Béatrice VERNAUDON

Publication : « La Dépêche de Tahiti » : samedi 30 juin 2012, lundi 2 et mardi 3 juillet 2012